

BOUGUE

COMMUNE DE BOUGUE

*Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs*

**DICRIM**

**ADOPTEONS LES BONS REFLEXES**



photo Philippe SAVATIER



D.I.C.R.I.M. EDITION 2010



# **Service Plan Communal de Sauvegarde**

**Association des Maires des Landes  
en partenariat avec  
le Centre de Gestion des Landes**

**D.I.C.R.I.M Edition avril 2010**



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DES LANDES



## LE MOT DU MAIRE :

*Chères concitoyennes, chers concitoyens, La sécurité des habitants de B.... est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.*

*Ce DPCRM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par la radio, la télévision, internet. En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal des secours en cas d'événement. Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan. Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.*

*Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.*

*Le maire.*



## SOMMAIRE :

### LE RISQUE TEMPETE



Page 3

### LE RISQUE FEUX DE FORET



Page 6

### LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Page 8

### LE RISQUE INONDATION



Page 13

### RENSEIGNEMENTS

Page 15



# LE RISQUE TEMPÊTE



## Présentation du risque :

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique. Elle se caractérise par : - des vents violents supérieurs à 90Km/h

- des pluies soutenues voire violentes

Tout cela peut engendrer des vagues déferlantes sur le littoral et des inondations à l'intérieur des terres. Les dégâts peuvent être considérables.

**Il s'agit d'un risque aléatoire qui peut survenir n'importe où, n'importe quand...**

Il faut rappeler que lors de la tempête du 24 Janvier 2009 des rafales de vent ont atteint 170 km/h, et occasionné de nombreux dégâts : humains et matériels (arbres déracinés, tuiles ou toitures arrachées, des milliers de foyers privés d'électricité et d'eau, voitures endommagées...)

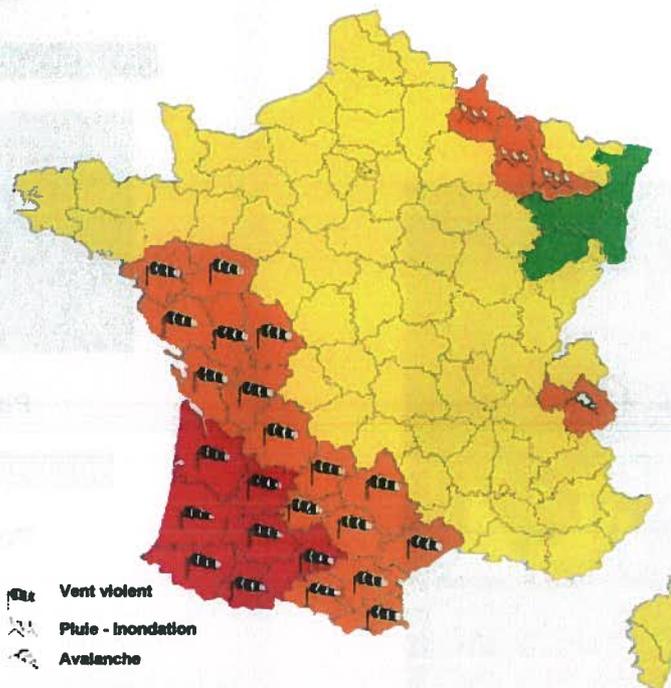
## Information préventive :

**NIVEAU 1 (vert) :** pas de vigilance

**NIVEAU 2 (jaune) :** phénomène habituel dans la région, mais occasionnellement dangereux.

**NIVEAU 3 (orange) :** Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.

**NIVEAU 4 (rouge) :** Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.



## **CONDUITE A TENIR :**

### **⇒ AVANT :**

- consulter les messages météo au **05.58.06.72.82.** (Répondeur préfectoral)
- rentrer les animaux ainsi que les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- prévoir des piles pour les postes radio
- prévoir des bougies en cas de coupure de courant
- faire une réserve d'eau potable et d'aliments
- annuler toute sortie ou circulation en forêt et à proximité des cours d'eau et des étangs.
- dans la mesure du possible se munir d'un téléphone filaire (ne nécessitant pas d'énergie électrique)
- débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.



**Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche**



**Couper l'électricité et le gaz.**



**Fermer portes et volets.**

⇒ **PENDANT :**

- ne pas sortir et attendre la fin de la tempête
- éviter de se déplacer, si vous êtes en voiture rouler lentement



Ecouter la radio pour s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (fréquences en dernière page)



**Libérer les lignes pour  
Les services de secours.**



**Ne pas aller chercher les  
enfants à l'école.**

**Leur prise en charge sera  
assurée par le personnel  
compétent.**

⇒ **APRES :**

- ne pas s'approcher ni toucher les câbles électriques tombés au sol
- en cas de rupture de la distribution d'eau, ne pas consommer celle-ci ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents.

**ATTENTION CE N'EST PAS PARCE QUE LE VENT NE SOUFFLE PLUS QUE TOUT DANGER EST ECARTE ; EN EFFET DES BRANCHES, TUILES, ARBRES OU AUTRES OBJETS DIVERS PEUVENT ENCORE TOMBER ET ETRE DANGEREUX.**



# LE RISQUE FEUX DE FORET



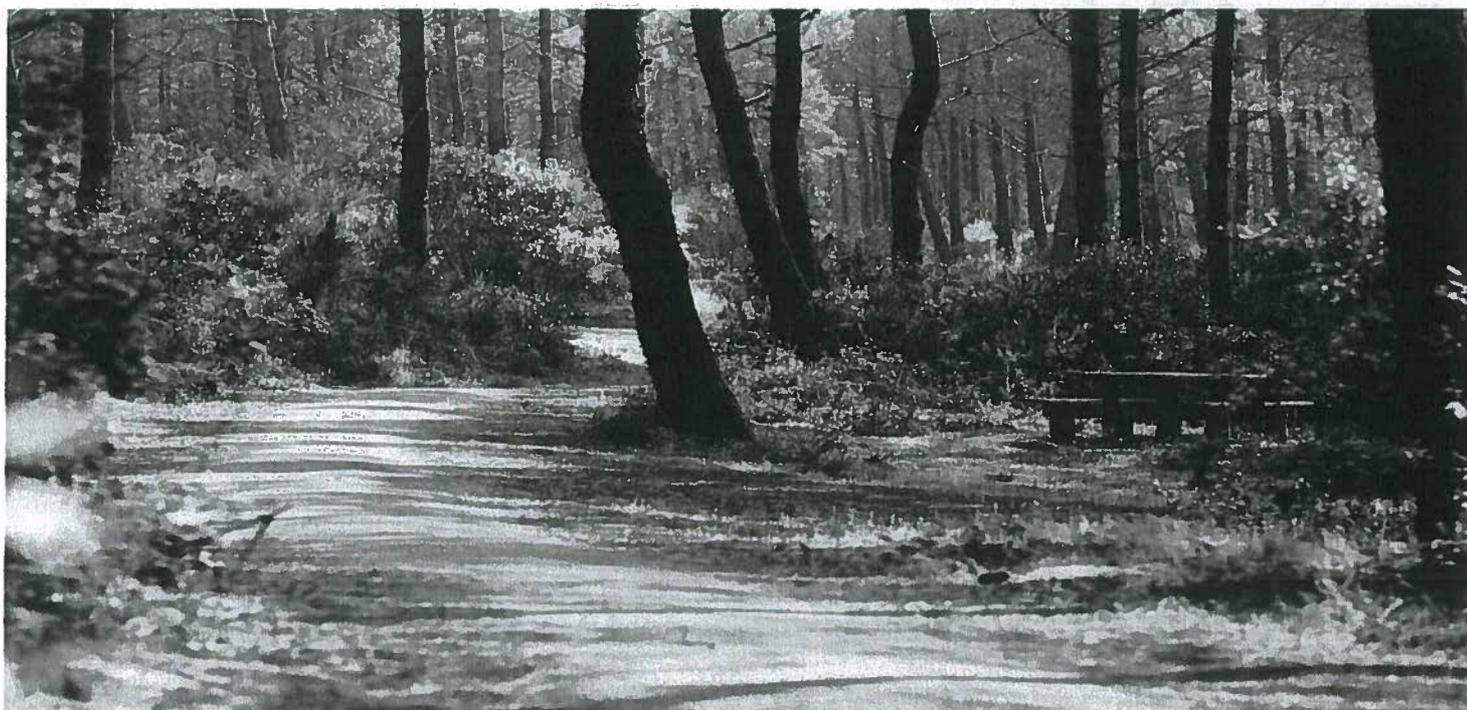
## Présentation du risque :

### Manifestation du risque sur la commune de BOUGUE

La commune est soumise à un risque important de feu de forêt.

L'entretien régulier des forêts et des pistes forestières limite l'impact des incendies et facilite l'action des secours chargé de la surveillance du massif forestier des Landes.

L'alerte en cas de sinistre important : Elle est donnée à la population par le référent de quartier et sera relayé sur le panneau lumineux du centre bourg.



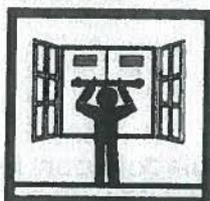
## **CONDUITE A TENIR :**

### **⇒ AVANT :**

- **Abriter les véhicules**
- **Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées**
- **N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-Pompiers.**



**Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur de l'habitation et les abriter.**



**Fermer portes et volets.**



**Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.**

### **⇒ PENDANT :**

- **Ne quitter pas votre maison.**
- Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction :**
- **Rechercher une zone dépourvue de végétation (un arial, un champ)**

### **⇒ APRES :**

- **Ne pas sortir sans se protéger par une tenue qui recouvre l'ensemble du corps**
  - **Éteindre les foyers résiduels**
  - **Inspecter la maison soigneusement à la recherche d'éventuels foyers**
- ⇒ *S'enquérir des besoins du voisinage.***

## **ATTENTION :**

**EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ VOUS APPROCHER D'UN FEU DE FORET.**



# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



## Présentation du risque :

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion et les fuites toxiques (gaz) constituent les risques liés au transport de matières dangereuses que cela soit par voie routière ou canalisation.

## Manifestation du risque sur la commune de BOUGUE

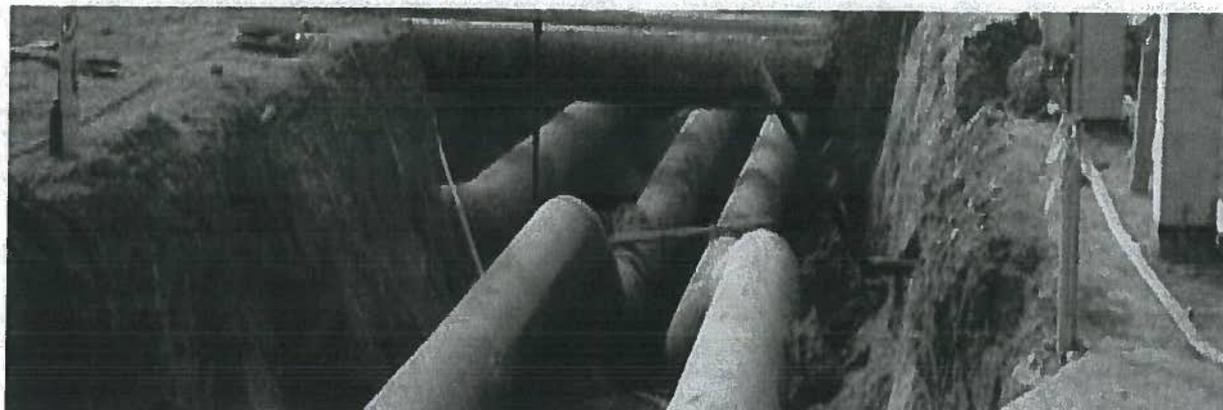
La commune est soumise à un risque important liée à la densité du transport de matières dangereuses par voies routières (la D1 et la D388) et à la canalisation de gaz qui traverse le quartier du PESQUE.

Une zone de sécurité de **100 mètres** est imposée de part et d'autre de la canalisation sur toute sa longueur (zone rouge sur la carte).

## L'alerte et l'organisation des secours :

En cas d'alerte celle-ci sera donnée par le référent de quartier et relayé sur le panneau lumineux du centre bourg.

En cas d'urgence (évacuation et sécurisation d'un quartier), le dispositif sera renforcé par les pompiers, les gendarmes et conduira le Maire à déclencher le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.





## **CONDUITE A TENIR :**

### **⇒ PENDANT :**

- **S'éloigner rapidement du lieu de l'accident au moins de 300m**
- **Ne pas fumer**
- **En cas de risque toxique, procéder au confinement, c'est-à-dire se réfugier dans un local clos**
  - **Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des gaz, fumée, ou vapeur toxique.**
  - **N'évacuer les lieux que sur décision des autorités compétentes**

### **⇒ APRES :**

- **en cas de rupture de la distribution d'eau, ne pas consommer celle-ci ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents.**
- **Ne pas consommer des légumes du jardin sans autorisation, ils peuvent stocker des particules toxiques**

## **ATTENTION :**

**Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte :**

**18 pompiers  
17 police  
15 SAMU**

**En précisant si possible :** Le lieu exact  
La nature du sinistre  
Le nombre de victimes  
Les codes du produit ( plaque orange )

# Les Etiquettes de Danger

Les matières dangereuses sont réparties dans différentes classes. Les plaques signalétiques permettant d'identifier rapidement la nature du danger et la nature du produit. Cette plaque est en forme de losange et mesure 30x30cm



dangers divers



Comburant



Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Gaz ou liquide inflammable



Solide inflammable



inflammation spontanée



Risque d'explosion



Gaz comprimé



Matière ou Gaz corrosif



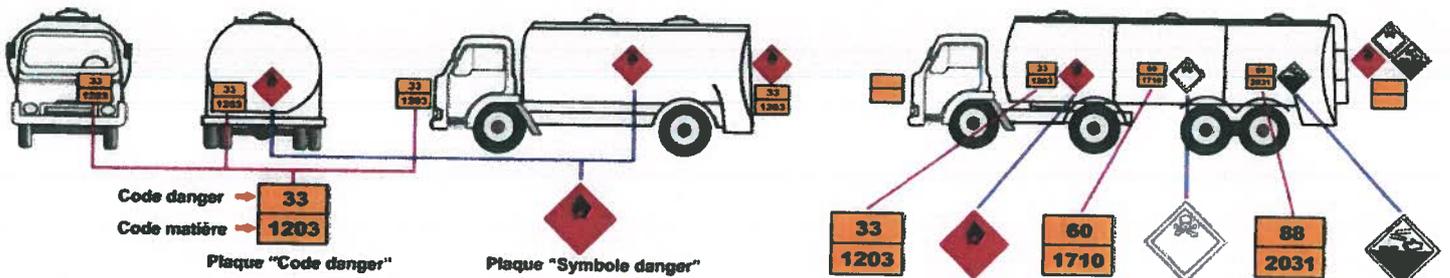
Matière infectée



Matière ou gaz toxique



Matière radio active



## ATTENTION FIN 2010 LES PICTOGRAMMES DE DANGER VONT CHANGER

En effet ce nouveau système, mettant en œuvre les recommandations internationales du Système général harmonisé, va progressivement remplacer le système européen préexistant ( voir en page précédente ).

Il s'appliquera de façon obligatoire aux substances dès fin 2010



Explosif



Inflammable



Comburant



Gaz sous pression



Corrosif



Toxique



Danger pour l'environnement



mutagène, cancérogène, reprotoxique



Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique



# LE RISQUE INONDATION



## **Présentation du risque :**

L'inondation est une montée des eaux due à une augmentation de débit des cours d'eau lors de pluies importantes.

### **Manifestation du risque sur la commune de BOUGUE**

La commune est soumise à un risque d'inondation de plaine et de crue périurbaine : les cours d'eau concernés sont le LUDON et le MIDOU

L'entretien régulier des cours d'eau limite l'impact des crues.

Pour les habitants l'alerte crue est donnée par le référent de quartier et relayé sur le panneau lumineux du centre bourg

### **ATTENTION LORS DE CRUE, LA ROUTE BOUGUE /GAILLERES PEUT ETRE COUPEE A LA CIRCULATION DANS LES DEUX SENS.**

L'alerte et l'organisation des secours : Le Service d'Annonce des Crues (service préfectoral au 05.58.06.72.82) est chargé de la surveillance des crues. A ce titre, il informe la préfecture d'une éventuelle montée des eaux.

Le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.



**Rentrer dans le bâtiment le plus proche.**



**Couper l'électricité et le gaz.**



**Monter dans les étages.**

## **CONDUITE A TENIR :**

### **⇒ AVANT :**

- **Mettre à l'abri les objets et documents de valeur (papier).**
- **Fermer les portes, fenêtres, aérations.**
- **Prévoir une éventuelle évacuation.**

### **⇒ PENDANT :**

- **Rester à l'écoute des radios locales et appliquer les consignes des autorités.**
- **Ne pas se déplacer sauf sur ordre des autorités ou des services de secours.**
- **Ne consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé qu'après autorisation des services compétents.**

### **⇒ APRES :**

- **Aérer les pièces ; désinfecter à l'eau de Javel .**
- **Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche.**
- **Chauffer dès que possible.**

## **ATTENTION :**

Un véhicule ne constitue en rien un moyen de protection efficace. Au contraire, 30cm d'eau suffisent à soulever et emporter une voiture...

Le fait de ne pas vous déplacer pendant une inondation (sauf évacuation) et le respect des consignes données par les autorités ou les services de secours garantiront votre sécurité.



**Libérer les lignes pour  
Les services de secours.**



**Ne pas aller chercher les  
enfants à l'école.**

**Leur prise en charge sera  
assurée par le personnel  
compétent.**

# **EN CAS D'URGENCE**

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| <b>Pompiers</b> .....              | <b>18</b>             |
| <b>Gendarmerie/Police</b> .....    | <b>17</b>             |
| <b>SAMU</b> .....                  | <b>15</b>             |
| <b>Météo France</b> .....          | <b>08 92 68 02 40</b> |
| <b>N° D'URGENCE EUROPEEN</b> ..... | <b>112</b>            |

# **OU S'INFORMER**

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>A la mairie</b> .....                                       | <b>05 58 52 92 13</b> |
| <b>A la préfecture</b> .....                                   | <b>05 58 06 58 06</b> |
| <b>Au Service Départemental d'Incendie et de Secours</b> ..... | <b>05 58 51 56 56</b> |

**En regardant le panneau lumineux du centre bourg**

**Et en écoutant : FRANCE BLEU GASCOGNE 98.8 FM**